

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 37 (1949)

Heft: 762

Artikel: Carnet de la quinzaine

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-266800>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Soutenez votre Mouvement en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité

...A GENÈVE



Le cadeau signé et qui plaît
se trouve chez
Mazout
Place Neuve 4 Potier

Tous les combustibles
s'achètent chez

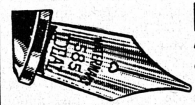
Mazout

ANTHRACOSKE S. A.

Place des Eaux-Vives 8

Téléphones: 4.32.50
4.32.59
(3 lignes) 4.32.58

POUR CONSTRUIRE
VILLA
A FORFAIT COMPLET - DEMANDEZ
CHAFFARD & HUTTERLI
Fondée en 1911
H. HUTTERLI, succ.
69, RUE DE LAUSANNE - TÉL. 2.67 32
PLANS - RÉFÉRENCES - DEVIS



BOUVIER
le bon papetier
de la Croix-d'Or
le spécialiste
du stylo

GENÈVE

Samedi 5 et dimanche 6 février, vente de
cailloux comestibles au profit de la

Maison des Jeunes

Faites bon accueil aux vendeuses !

cision. Ses membres sont disposés, pour autant que leur collaboration soit désirée, à accepter une réélection.

L'élection du comité sera l'objet principal de l'assemblée générale à laquelle nous vous convions et dont vous trouverez ci-joint, le programme. Fixée au 13 février 1949 à Berne, elle sera la première assemblée de l'Alliance renouvelée et agrandie. Sauf imprévu, et du fait que l'exercice de l'Alliance s'étendra désormais du 1er janvier au 31 décembre, il n'y aura pas d'autre assemblée générale en 1949. Vous comprendrez donc toute l'importance de l'assemblée de février à laquelle nous vous prions instamment de vous faire représenter afin que l'élection du nouveau comité soit vraiment l'expression de la volonté générale.

Nous prions les déléguées de ne pas désigner d'emblée le comité dans sa totalité de 21 membres, mais de laisser quelques sièges vacants afin que de grands groupements qui viendraient plus tard adhérer à l'Alliance aient aussi la possibilité d'être représentés au comité.

Comme vous le voyez par l'ordre du jour, deux articles des statuts devront encore être remis en discussion: 1) Plusieurs associations en effet, demandant qu'on reconsidère une fois encore la question du nom et proposent, tout bien pesé, qu'on maintienne l'ancienne appellation, sous laquelle l'Alliance existe depuis près de 50 années connues des autorités et du public et qui — après comme avant la réorganisation — est celle qui définit le plus exactement notre organisation et prête le moins à confusion. 2) Le comité propose que l'entrée en vigueur des nouveaux statuts soit fixée, avec effet rétroactif, au 1er janvier 1949.

Vos responsabilités ne se limiteront pas à l'élection du comité: pour que l'Alliance vive et prospère, pour que le Secrétariat fournisse un travail utile à toutes les associations, il faut que le comité puisse compter plus que jamais sur votre appui, tant moral que financier; l'un comme l'autre sont indispensables: l'intérêt que vous porterez au travail de l'Alliance sera pour son comité un stimulant précieux et votre appui financier lui sera non moins nécessaire pour pouvoir réaliser ce que vous attendez de lui. L'établissement du budget sera l'affaire du nouveau comité; nous vous donnons cependant, à titre d'indication, quelques chiffres montrant les montants des recettes et des dépenses avec lesquelles nous devons compter jusqu'ici, mais qui ne pourront pas être tenues, sans autre, comme norme pour l'avenir.



POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Carouge et Lancy
5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone: 4.32.85 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS

s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus
FORMALITÉS GRATUITES

AVANCES

PLACEMENTS DE FONDS



BANQUE POPULAIRE SUISSE

Extraits des comptes de l'Alliance 1947-48.

Recettes:

Cotisations des associations	4.000.—
Intérêts	3.600.—

Dépenses:

Subsides divers	2.400.—
Frais d'administration	9.400.—
	7.600.— 11.800.—

Déficit: 4.200.—

Extraits des comptes du Secrétariat.

Recettes (régulières):

Subventions officielles	10.400.—
Cotisations des sociétés et membres	26.000.—
Intérêts	1.600.—
Dédommagements pour travaux	1.500.—
Service de presse, travaux multigraphiés, vente de livres	5.100.—

Dépenses:

Frais d'administration	52.800.—
	44.600.— 52.800.—

Déficit: 8.200.—

Vous vous rendez compte, d'après ces chiffres, à quel point l'Alliance, pour être en mesure de faire face à de nouvelles et lourdes tâches, doit pouvoir compter sur les cotisations des associations même si d'autres ressources financières, comme par exemple, le produit de la vente projetée pour la « Journée du travail féminin » venaient s'y ajouter.

Pour les cotisations annuelles prévues dans les statuts de septembre, il avait été décidé à Neuchâtel qu'elle seraient fixées par le règlement. L'assemblée générale devra se prononcer sur leur montant; elle aura en outre à discuter diverses questions de principe relatives à l'avant-projet de règlement, dont l'élaboration définitive appartiendra au nouveau comité.

Concernant la fortune de l'Alliance, nous vous rappelons ce qui a été dit à Zurich le 11 décembre à propos de la création d'un fonds réservé et nous vous soumettons la proposition suivante:

1. Pour répondre au vœu exprimé lors de la Saffa, première exposition nationale pour le travail de la femme, d'où provient une grande part de notre fortune, nous créerons un fonds pour l'amélioration professionnelle et économique de la femme suisse, d'environ 43.000 frs. La section I du Secrétariat féminin suisse possède une fortune équivalente, provenant aussi de la Saffa et qu'elle versera à ce même fonds.

2. Correspondant au capital d'exploitation d'un montant d'environ 23.000 frs que possède le Secrétariat féminin suisse, nous mettrons une somme égale à disposition comme capital d'exploitation de l'Alliance.

3. Du solde de la fortune de l'Alliance, 40.000 frs environ seront constitués en un 2^{me} fonds, « pour des tâches nouvelles et imprévisibles », afin que l'Alliance soit à même de faire face aux nouveaux devoirs qui pourraient lui incomber.

Les quelques 5.000 frs restants seront provisoirement réservés en vue du Jubilé cinquantenaire de l'Alliance.

L'assemblée aura à se prononcer aussi sur ce projet et vous conclurez de tout ce qui précède combien il importe que vous puissiez vous faire représenter le 13 février. Nous avons choisi un dimanche afin de bénéficier des billets du dimanche et d'occasionner ainsi moins de frais aux associations.

Arrivant au terme de leur mandat, les membres du comité sortant de charge tiennent à vous exprimer leur gratitude pour les marques de confiance et d'estime que vous leur avez témoignées, ainsi que pour la part que vous avez prise à l'activité de l'Alliance. C'est par une telle solidarité, toujours accrue, que les femmes suisses pourront accomplir les devoirs multiples que l'avenir leur réserve et travailler toujours plus efficacement au bien du Pays.

Au nom du comité, nous vous présentons, Mesdames et chères alliées, ses messages les plus cordiaux.

La secrétaire:
M. Cuenod.

La présidente:
A. Jeannot.

P.S. Nous rappelons aux associations qui n'auraient pas les fonds nécessaires pour envoyer une déléguée à Berne le 13 février, que notre « caisse de voyages » pourrait contribuer

CANTON DE VAUD

Le Portail Blanc

WHITE GATES

English Tea-Room and Library

LA TOUR-DE-PEILZ

Tél. 5.30.27 (23 rue de St-Maurice) Arrêt du tram: «White Gates»

Pour tous vos MÉDICAMENTS

Pharmacie Golaz

La plus ancienne pharmacie de la région

L. Dessementet. Vevey. Pl. du Temple 2. Tél. 5.30.05

CORSETS GABY

PLACE ANCIEN-PORT 6 - VEVEY

Les dernières nouveautés
Tous les genres ... Tous les prix

aux frais. Les demandes doivent être adressées à Frau Wartenweiler, Glarisegg bei Steckborn, avant l'assemblée.

Concours de la Fondation „Pour l'Avenir“ (Genève) pour la justice sociale dans l'éducation

Ce concours est ouvert aux adolescents de nationalité suisse, (exceptionnellement aux étrangers) qui se distinguent par leurs aptitudes remarquables et que la situation matérielle de leur famille oblige à renoncer à la carrière de leur goût parce qu'ils doivent gagner prématurément un salaire.

Les inscriptions doivent être faites sur formulaire spécial (à demander à M. R. Ehrat, secrétaire, 34 Chemin de l'Etang, Châtelineau) avant le dernier jour du mois de février.

Le Comité examinera les candidatures et décidera du droit de participer au concours. L'attribution des bourses est décidée à la suite d'une série d'épreuves organisées dès la clôture de l'inscription.

Camp de printemps pour jeunes mères

Les Unions Chrétiennes de jeunes filles organisent deux camps de printemps à «Beau-Site», Corseaux sur Vevey. Le premier qui aura lieu du lundi 14 au samedi 19 mars, est réservé aux jeunes mères.

Nous en parlerons, avec plus de détails, dans le No de Femmes suisses du 19 février.

Emissions radiophoniques

à 18 h. 30

La femme et les temps actuels, à 18 h. 30.

Lundi 7 février: Interview.

Mercredi 9 février: Métiers féminins:

sommeilère (suite).

Samedi 12 février: Revue de la quinzaine, à 16 h. 10.

Lundi 14 février: Interview: Mme Alva Myrdal.

Mercredi 16 février: Micromagazine de la femme.

Garnet de la Quinzaine

Lundi 7 février.

LA CHAUX-DE-FONDS: Local du Lyceum, loge 8a, à 20 h. 15: Postulat Oltramare et objection de conscience, par Mlle E. Blaser, membre du Bureau du conseil suisse des associations pour la paix. Section suffragiste.

Vendredi 11 février.

GENÈVE: Taverne du Crocodile, rue de la Tour-Maitresse, assemblée générale d'Aide et conseils aux futures mères, sous le patronage de la Communauté d'action pour la famille. Conférence de Mme G. Favre, directrice: Après six ans d'activité, quelles expériences personnelles. Invitation cordiale à tous.

Vendredi 18 février.

GENÈVE: Salle Centrale, 10, rue de la Madeleine, au 1^{er} étage, 20 h. 30.

Pour ou contre la loi fédérale sur la tuberculose, conférence contradictoire. Orateurs: M. le Dr E. Schauenberg, M. J.-M. Lechner, privat-docent à l'Université, sous les auspices de l'Association genevoise pour le suffrage féminin, l'Union des femmes, les Travailleurs sociaux, l'Association suisse des infirmières diplômées, l'Ecole du Bon Secours.

Imp. ROULET & Co, r. Alfred-Vincent 10, GENEVE

LOUIS KUHNE & C^{ie}

PORCELAINES & CRISTAUX

17, RUE DU MARCHÉ
(MOLARD)
GENÈVE